



LES ATELIERS

CRÉDIT D'IMPÔT PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE ET FONPEPS

En partenariat avec les institutions et organismes professionnels Les Allumés du Jazz proposent de façon régulière des Ateliers destinés aux professionnels de la musique, afin d'apporter un éclairage pertinent sur les démarches et questions liées à l'activité professionnelle de notre secteur.

Le second atelier des Allumés du Jazz est consacré au Crédit d'impôt en faveur de la production phonographique, suivi d'une présentation du FONPEPS - Mesure n° 9 : Dispositif de soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique.

**JEUDI 11 JANVIER 2018, DE 14 À 17 HEURES.
À LA DGMIC**

182 rue Saint Honoré , 75001 Paris
Métro Palais Royal – Musée du Louvre.

Atelier animé par :

Sarah Brunet,
responsable du pôle musique,
Direction générale des médias et des industries culturelles,
Ministère de la Culture et de la Communication

Laurent Babé
Direction générale des médias et des industries culturelles
Sous-direction du développement de l'économie culturelle
Bureau du financement des industries culturelles
Ministère de la Culture et de la Communication

France Talandier
Direction générale des médias et des industries culturelles
Bureau du financement des industries culturelles – Pôle musique
Ministère de la Culture et de la Communication.

Concrètement : L'Atelier Crédit d'impôt - Fonpeps est ouvert à tous, les frais de transport des adhérents des Allumés du Jazz sont pris en charge sur présentation de justificatifs (billets, ou facture) sur le territoire national.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

LE CREDIT D'IMPÔT / PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE C'EST QUOI?

Le crédit d'impôt en faveur de la production phonographique a pour objectif de soutenir la création et la diversité musicale en accompagnant les entreprises du secteur, au premier rang desquelles les PME et TPE qui sont le plus fragilisées par la transition numérique. Il permet un allégement des coûts, notamment salariaux.

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Industries-culturelles/Musique-enregistree/Le-credit-d-impot-en-faveur-de-la-production-phonographique>

LE FONPEPS FONDS NATIONAL POUR L'EMPLOI PÉRENNE DANS LE SPÉTACLE C'EST QUOI ?

Fonds créé pour soutenir l'emploi pérenne dans le spectacle vivant et enregistré, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Destiné aux structures du spectacle vivant et enregistré et aux artistes et techniciens qu'elles emploient, le fonds encourage la création d'emplois. Derrière la plupart des 9 mesures, il y a un contrat de travail.

A VOIR EN PARTICULIER :

MESURE N° 9 : DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'EMPLOI DES ARTISTES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

Ce dispositif vise à favoriser l'emploi direct d'artistes pour des séances d'enregistrement en vue de la production d'un enregistrement phonographique. Les labels éligibles sont les associations et les entreprises de moins de 10 salariés équivalents temps plein annuel, créées depuis au moins un an, et dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel n'excède pas deux millions d'euros.

POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Dispositifs-specifiques/Fonds-national-pour-l-emploi-perenne-dans-le-spectacle-FONPEPS>

LES ALLUMES DU JAZZ

2 rue de la Galère 72000 Le Mans
02 43 28 31 30

contact@lesallumesdujazz.com

<http://www.lesallumesdujazz.com>



{ BnF